



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

DÉSIGNATION

L'Organisme de formation professionnelle du CIAPA dont le siège social est situé au 100 avenue du Loup 64000 PAU, met en place et dispense des formations inter et intra entreprises, à PAU, et sur l'ensemble du territoire départemental, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- commanditaire : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de l'Organisme de formation professionnelle du Ciapa.
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par l'Organisme de formation professionnelle du CIAPA pour le compte d'un commanditaire. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du commanditaire des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du commanditaire, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

DEVIS ET ATTESTATION

Pour chaque formation, l'Organisme de formation professionnelle du CIAPA s'engage à fournir un devis au commanditaire, accompagné de la fiche programme de l'action demandée. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre l'Organisme de formation professionnelle du CIAPA, l'OPCO ou le commanditaire.

Un certificat de réalisation (valant attestation de présence et d'assiduité), ainsi que des feuilles d'émargement sont fournies au commanditaire en fin de formation.

PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Les prix des formations sont indiqués en euros. L'Organisme de formation professionnelle du Ciapa n'est pas assujéti à la TVA. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à réception de la facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

PRISE EN CHARGE

Si le commanditaire bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Dans le cas où l'Organisme de formation professionnelle du CIAPA ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au commanditaire.

Mise à jour 21/01/2021



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT D'UNE ACTION DE FORMATION

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 5 jours calendaires avant le jour et l'heure du début de la formation. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse formationprofessionnelle@ciapa.fr ou par téléphone au 06 13 11 13 84. En cas d'annulation moins de 5 jours ouvrables avant la date de la formation, le commanditaire est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 30% du coût total initial de la formation. Le commanditaire est tenu de payer l'intégralité des sommes correspondantes aux heures effectives réalisées par les stagiaires si l'annulation survient en cours de prestation de formation.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, l'Organisme de formation professionnelle du CIAPA ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses commanditaires. Ces derniers seront informés par mail.

PROGRAMME DES FORMATIONS

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les apports ou le déroulé des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DROIT D'AUTEURS

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de l'Organisme de formation du Ciapa. Le commanditaire s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

INFORMATIQUES ET LIBERTÉS

Les informations à caractère personnel communiquées par le commanditaire à l'Organisme de formation professionnelle du CIAPA sont utiles pour le traitement de l'inscription et le suivi administratif et pédagogique des formations. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le commanditaire dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

L'Organisme de formation du CIAPA s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du commanditaire. Elle s'interdit de divulguer les données du commanditaire, sauf en cas de contrainte légale.

LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre l'Organisme de formation professionnelle du CIAPA et le commanditaire, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant le tribunal de Pau.

Mise à jour le 21/01/2021

